



Association pour la Défense de l'Environnement
et la Qualité de la Vie à Ancely et Arènes Romaines

Toulouse le 23 février 2021

Objet : Recours gracieux à l'encontre du PA 031555 18 A0003
Construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking du CHU à Purpan

à Monsieur Étienne GUYOT
Préfet de la Haute-Garonne
Préfecture de la Haute-Garonne
Place Saint-Etienne
31038 Toulouse CEDEX 9.

Monsieur le Préfet,

Bien que les travaux aient déjà commencé depuis plus d'un mois, le délais de recours amiable n'est pas épuisé puisque, jusqu'à preuve du contraire, l'affichage réglementaire du permis d'aménager que vous avez accordé le 31 mai 2018 n'a toujours pas été réalisé en bordure de la voie publique.

Ainsi qu'il apparaît dans l'annexe 6.5 ci-jointe du formulaire simplifié d'évaluation de l'incidence du projet sur les sites Natura 2000, l'emprise du projet empiète sur la zone Natura 2000 ZSC FR730182 Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste. Bien que les plans fournis ne soient pas assez précis pour l'attester formellement, il y a tout lieu de penser que cette emprise empiète également sur l'EBC rive gauche de la Garonne classé en zone NS, cf. le coin en haut à droite de p. 494 et en bas à droite de p.462 du registre graphique du PLU-iH de Toulouse Métropole en vigueur. Il y a lieu de rectifier cette erreur commise lors de la délimitation de ce parking en 2005, et non pas de conforter ses conséquences dommageables.

Cet EBC est destiné à la réalisation d'un cheminement accessible au public dans le cadre du projet Grand Parc Garonne de Toulouse Métropole. A l'endroit où le parking empiète le plus sur la zone Natura 2000, il n'y a pas la place pour ce cheminement : il reste à peine 1,5 m de terrain à niveau avant le talus de 8 m de dénivelé, très abrupte avec une pente de 50% (données Géoportail). Mieux vaut donc rectifier dès maintenant la délimitation du parking plutôt que d'installer des ombrières photovoltaïques qui devront être supprimées lors de la réalisation de ces aménagements.

En prévision de ces aménagements, et pour assurer une meilleure continuité écologique de la ripisylve, il convient donc que l'emprise de ce parking n'empiète pas sur la zone Natura 2000, quitte à ce que les places de stationnement alors supprimées soient compensées par une extension du parking vers le nord-est.

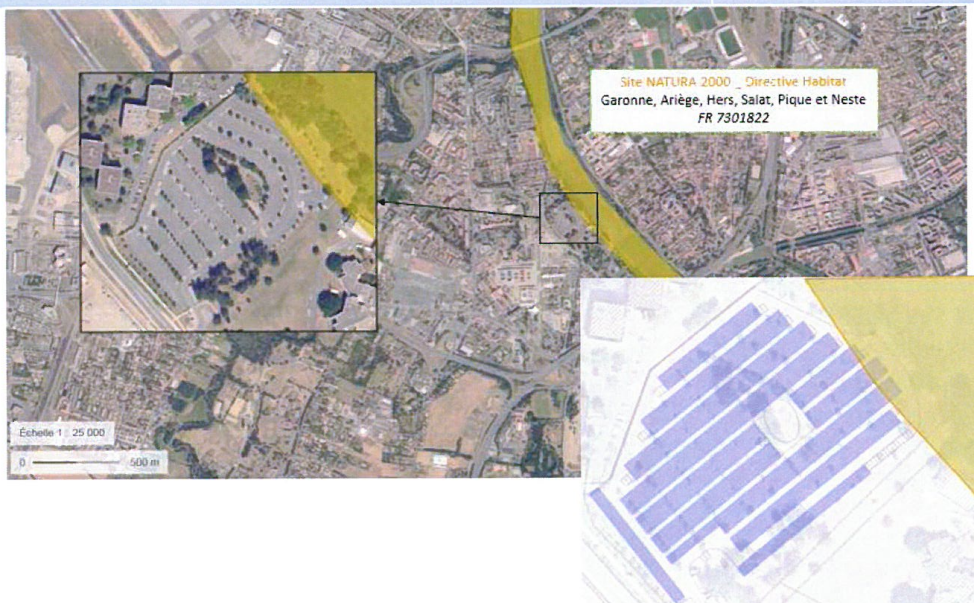
Dans cette attente, et en espérant que vous nous vous priions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération associative.

Président de l'ADEQVAAR
Christophe Sibertin-Blanc

Annexe 6.5: carte du site NATURA 2000

L'Union européenne a choisi d'agir pour la conservation de la biodiversité en s'appuyant sur un réseau cohérent d'espaces désignés pour leur richesse particulière. Ce réseau abrite des habitats naturels d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces animales ou végétales participant à la richesse biologique du continent européen. Le réseau contribue à l'objectif européen de « mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité » (Conseil de l'Union européenne, 30 juin 2004). Il est mis en place en application des directives "Oiseaux" et "Habitats" au titre desquelles des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont désignées.

Nom du site	Type	Habitat(s) / Qualité(s) / Importance(s) Espèce(s) d'intérêt communautaire	Lien écologique
FR7301822 – Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	ZSC	<p>Grand intérêt du réseau hydrographique pour les poissons migrateurs (zones de frayères actives et potentielles importantes pour le Saumon en particulier qui fait l'objet d'alevinages réguliers et dont des adultes atteignent déjà Foix sur l'Ariège, Carbonne sur la Garonne, suite à l'équipement des barrages en systèmes de franchissement (passes à poissons par exemple) sur le cours aval).</p> <p>Intérêts particuliers de la partie large de la Garonne (écocomplexe comportant une diversité biologique remarquable) et de la moyenne vallée de l'Hers qui comporte encore des zones de ripisylves et autres zones humides liées au cours d'eau intéressantes et abrite des populations de Loutre, espèce en voie de recolonisation.</p> <p>Intérêt des parties intra-pyrénéennes de la Garonne, de la Pique et de la Neste pour la diversité des habitats pionniers de lit mineur et pour la contiguïté d'habitats rocheux xériques.</p>	<p>Le lien entre ce site Natura 2000 et la zone d'étude concernée est faible.</p> <p>En effet <u>la fonctionnalité environnementale entre ce site Natura 2000 et celui de la zone d'étude est très faible</u>, notamment eu égard à la nature du sol (enrobés bitumineux), aux activités humaines sur le site et en l'absence de corridor écologique entre ces secteurs (zone clôturée d'ores et déjà anthropisée).</p> <p>Il n'y aura aucune modification du sol sur la zone interceptée par le zonage NATURA 2000.</p>



M.A.T.R.I.E TOULOUSE 18 N 0003 30.03.2018